



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Yves LAMBERT, domicilié Roquez 51 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé à Roquez à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°996V, 996Y.

Le projet est de type : l'aménagement d'un logement au sein d'un ancien atelier de menuiserie, et présente les caractéristiques suivantes :

Aménagement d'un logement de +/- 90 m² au sein d'un ancien atelier de menuiserie. Aucune modification du bâtiment n'est à prévoir, hormis la transformation d'une baie en porte-fenêtre sur la façade S-O. Le reste des travaux concernera l'aménagement intérieur.

Dossier soumis à Enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **03/07/2025** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 26 juin 2025 et clôturée le 10 juillet 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500040/5315/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **10 juillet 2025** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

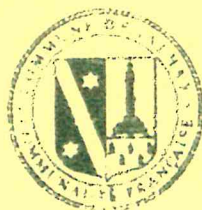
La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 06/06/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG